

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 21 septembre 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Sylvain Destremes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absent : M. le conseiller Denis Darveau.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-09-207

**B) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation, et qui se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum**
- B) Adoption de l'ordre du jour**
- H) Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 Fourniture de compteurs d'eau / Octroi de contrat
  - H.2 Étude de faisabilité pour le prolongement de la rue Daviault / Services professionnels en ingénierie civil
  - H.3 Travaux d'infrastructures de la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil / Réception provisoire des ouvrages
  - H.4 Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) Volet 1 / Demande d'aide financière
  - H.5 Analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable / Octroi de contrat
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2020-09-208

**H.1 FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a avisé la Ville de Berthierville, par son courriel daté du 20 décembre 2018, que l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions « ICI »), les immeubles mixtes, les immeubles municipaux et sur un échantillon au nombre de 60 immeubles résidentiels est requise;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de compteurs d'eau, autorisé par la résolution numéro 2020-06-130;

21 septembre 2020

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions effectuée le 17 septembre 2020, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Compteurs d'eau du Québec (Labrecque Langlois inc.)	42 105,08 \$
Les compteurs Lecomte ltée	46 137,37 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	50 634,43 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 18 septembre 2020 émise par M. Serge Bissonnette de la firme Tetra Tech QI inc. suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que la compagnie Compteurs d'eau du Québec (Labrecque Langlois inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie « Compteurs d'eau du Québec (Labrecque Langlois inc.) » le contrat d'acquisition de compteurs d'eau au coût de 42 105,08 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé au devis numéro 2020-014.

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté au montant net de la dépense encourue pour le contrat ci-haut mentionné.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-09-209

**H.2 ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DAVIAULT / SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CIVIL**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire procéder à l'étude de faisabilité pour le prolongement de la rue Daviault permettant entre autres de donner un deuxième accès au secteur Goulet, d'améliorer l'accès au service de sécurité incendie et de faciliter le transport scolaire du secteur;

CONSIDÉRANT la possibilité de nouveaux développements domiciliaires dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires professionnels en génie civil datée du 17 septembre 2020 déposée par la firme GBI Experts-conseils inc.;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

De mandater la firme GBI Experts-conseils inc. pour la réalisation des phases 1 et 2 relatives à l'étude de faisabilité pour le prolongement des infrastructures municipales entre les rues Daviault et Langlois au coût de 9 600 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 17 septembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

21 septembre 2020

2020-09-210

**H.3 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LÉVIS ET D'UNE SECTION DE LA RUE DE VAUDREUIL / RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 954 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil et autorisant un emprunt de 2 444 501 \$;

CONSIDÉRANT la réalisation desdits travaux par la compagnie « Les Excavations Michel Chartier inc. » en vertu de la résolution 2020-03-066 et ce, sous la surveillance de chantier de la firme Pluritec inc.;

CONSIDÉRANT qu'une visite de chantier eut lieu le 16 septembre 2020 permettant de constater la liste des travaux à compléter;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

De confirmer la réception provisoire des ouvrages à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés sur la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil et d'entériner la signature du certificat faisant état de la liste des travaux à compléter par la directrice générale et ce, pour et au nom de la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-09-211

**H.4 PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) VOLET 1 / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Berthierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

D'autoriser madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les documents de demande d'aide financière relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-09-212

**H.5 ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), la Ville de Berthierville devra répondre aux exigences en transmettant, d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2021, un rapport signé par un professionnel à l'égard de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la ville;

CONSIDÉRANT que la ville est approvisionnée en eau potable par un site de prélèvement d'eau en surface de catégorie 1 (fleuve Saint-Laurent);

CONSIDÉRANT le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – volet 1 accordant une aide financière pour la réalisation du rapport d'analyse de vulnérabilité représentant un montant maximal de 90 000 \$ pour la ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT la demande de cotations relative à la réalisation du rapport d'analyse de vulnérabilité tel que décrit au formulaire proposé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 948 sur la gestion contractuelle, deux firmes ont été sollicitées afin de réaliser ledit rapport;

CONSIDÉRANT que l'offre de service datée du 21 septembre 2020 déposée par la firme Asisto inc. est la plus basse cotation conforme;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la firme Asisto inc. le mandat de réalisation de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de la ville de Berthierville et ce, en conformité avec les exigences de l'article 75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, au coût de 29 610 \$ plus les taxes applicables tel que décrit aux documents d'offre de service datés du 21 septembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2020-09-213

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

21 septembre 2020

**ET RÉSOLU :**

De lever la séance extraordinaire à 19 h 35

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Suzanne Nantel,  
Mairesse

---

Sylvie Dubois,  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Suzanne Nantel,  
Mairesse